

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 6 (1915)

Artikel: Canton de Schwytz
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-110122>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

V. Canton de Schwytz.

1. ECOLE PRIMAIRE ET COMPLÉMENTAIRE.

1. Plan d'études pour l'école primaire (revision du § 1, chiffre XI) (du 9 janvier 1913).

2. Ordonnance sur les écoles complémentaires professionnelles (du 25 septembre 1913).

2. CORPS ENSEIGNANT DE TOUS LES DEGRÉS.

1. Arrêté du Conseil d'éducation complétant le § 28, al. 2 du règlement pour les examens de capacité, du 29 novembre 1911. (Du 28 mars 1912).

VI. Unterwald-le-Haut.

Aucune loi ni ordonnance scolaire en 1913/14.

VII. Unterwald-le-Bas.

1. Extrait de la constitution du canton d'Unterwald-le-Bas (du 27 avril 1913).

VIII. Canton de Glaris.

Aucune loi ni ordonnance scolaire en 1913-14.

IX. Canton de Zoug.

Aucune loi ni ordonnance scolaire en 1913-14.

X. Canton de Fribourg.

Aucune loi ni ordonnance scolaire en 1913-14.

XI. Canton de Soleure.

1. ECOLE PRIMAIRE.

1. Plan d'études pour les classes de travaux à l'aiguille (du 18 avril 1913).

2. Ordonnance limitant la fréquentation des cinématogra-